Fiche de données de sécurité

selon ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 16.11.2022 Numéro de version 11 Révisé le : 16.11.2022

SECTION 1 : Identification de la substance ou de la préparation et de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom commercial : DELPHIN Winterfit**
- Numéro d'article : Delphin 0703
- UFI : MHU1-K8KT-8N0S-D6QK
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

  Aucune autre information pertinente disponible.
- **Utilisation de la substance / du mélange**

  Traitement de l'eau

  Groupe principal 1 : Désinfectants et produits biocides généraux

  Type de produit 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à une application directe sur l'être humain ou les animaux.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fabricant / fournisseur :**

  Allemagne :
  Chemoform AG
  Bahnhofstraße 68, D-73240 Wendlingen
  Tél. +49 7024 4048-0, Fax +49 7024 4048-2800, courriel : info@chemoform.com

  Suisse :
  CF Pool & Chemie AG
  Silostrasse 3
  CH-5606 Dintikon
  Tél. +41 (0)56 675 32 70
  www.chemoform.com
- **Service responsable des renseignements :** datenblatt@chemoform.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence :** Tox Info Suisse, tél. : 145

SECTION 2 : Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 Environnement

Aquatique aiguë 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatique chronique 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS09

- Mention d'avertissement : Attention
- Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales / régionales / nationales / internationales.

(Suite à la page 2)

Translated with linnk.ai

Fiche de données de sécurité

selon ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 16.11.2022 Numéro de version 11 Révisée le : 16.11.2022

Nom commercial : DELPHIN Winterfit

(Suite de la page 1)

• **2.3 Autres dangers**
• **Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**
• PBT : non applicable.
• vPvB : non applicable.

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

• **3.2 Mélanges**
• **Description :** mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.
• **Composants dangereux :**

25988-97-0 Polymère de N-méthylméthanamine avec (chlorométhyl)oxirane (Einecs 204-697-4) / polymères quaternaires de chlorure d'ammonium (Einecs 203-439-8) 12,5 %



Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie 1, H400 (M=10) ; danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1, H410 (M=10) ; toxicité aiguë, catégorie 4, H302

• **SVHC**
• **Substances actives biocides**

25988-97-0 Polymère de N-méthylméthanamine avec (chlorométhyl)oxirane (Einecs 204-697-4) / polymères quaternaires de chlorure d'ammonium (Einecs 203-439-8) : 125 mg/g

• **Informations complémentaires :** le libellé des mentions de danger indiquées figure à la section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

• **4.1 Description des premiers secours**
• **Conseils généraux :**
Amener les personnes concernées à l'air frais.
Les garder au chaud, les installer au calme et les couvrir.
• **Après inhalation :** amener la personne concernée à l'air frais et la maintenir au calme.
• **Après contact avec la peau :** en cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
• **Après contact avec les yeux :** consulter immédiatement un médecin.
• **Après ingestion :** rincer la bouche et boire abondamment de l'eau.
• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**
Aucune autre information pertinente disponible.
• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :** aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

• **5.1 Moyens d'extinction**
• **Moyens d'extinction appropriés :**
Eau pulvérisée
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
Adapter les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.
• **Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité :** jet d'eau à pleine puissance
• **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'échauffement ou d'incendie, formation possible de gaz toxiques.
En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées :
Monoxyde de carbone (CO)
Oxydes d'azote (NOx)
• **5.3 Conseils aux pompiers**
• **Équipement de protection spécial :**
Porter une combinaison de protection intégrale.
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les produits chimiques.
Porter une combinaison de protection intégrale.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
• **Autres indications**
Refroidir les récipients exposés au danger à l'aide d'eau pulvérisée.
Éliminer les résidus d'incendie et les eaux d'extinction contaminées conformément aux prescriptions officielles.

(Suite à la page 3)

Translated with linnk.ai

Fiche de données de sécurité
selon ChemV 2015 – SR 813.11

Date d'impression : 16.11.2022 Numéro de version 11 Révisé le : 16.11.2022

Nom commercial : DELPHIN Winterfit

(Suite de la page 2)

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir les personnes à l'écart et du côté au vent.
Risque particulier de glissade en cas de fuite ou de déversement du produit.
• **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni dans les eaux de surface.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ni les eaux souterraines.
En cas de fuite ou de pénétration dans les eaux, le sol ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure).
• **6.4 Référence à d'autres sections**
Pour une manipulation sûre, voir la section 7.
Pour les informations relatives à l'équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Pour les informations relatives à l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

• **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Garder le récipient hermétiquement fermé.
Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct.
• **Indications concernant la protection contre l'incendie et les explosions :** Le produit n'est pas inflammable.
• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
• **Stockage :**
• **Exigences concernant les locaux et les conteneurs de stockage :**
Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Empêcher de manière sûre toute pénétration dans le sol.
• **Conseils pour le stockage en commun :** Non nécessaire.
• **Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger du gel.
• **Classe de stockage :** 12
• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition / équipements de protection individuelle

• **8.1 Paramètres de contrôle**
• **Composants présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle à surveiller :**
Le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle à surveiller.
• **Indications supplémentaires :** Les listes en vigueur au moment de l'élaboration ont servi de base.
• **8.2 Limitation et surveillance de l'exposition**
• **Équipements techniques appropriés** Aucune autre indication, voir la section 7.
• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
• **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
• **Protection respiratoire**
Ne pas inhaler les vapeurs.
En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.
Matériau filtrant/milieu (vapeur, gaz) : appareil respiratoire à filtre combiné (EN 14387)
A1 - marron
• **Protection des mains**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit, à la substance ou à la préparation.
En l'absence de tests, aucune recommandation concernant le matériau des gants pour le produit, la substance ou la préparation ne peut être donnée.
Choisir le matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.
• **Matériau des gants**
Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, et varie d'un fabricant à l'autre.
Comme le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être déterminée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

(Suite à la page 4)

Translated with linnk.ai